

INFORMATIONS PRATIQUES - INSCRIPTIONS 2023

RÉSERVEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Certains parlent de « pré-inscriptions », de « pré-réservation »... Chez nous cela correspond à la phase de « réservation ».

Durant cette étape, vous ne prenez AUCUN ENGAGEMENT FINANCIER * :

- pas de frais de « pré-inscription » ou de réservation non remboursable ;
- pas d'acompte ni d'adhésion à verser ;
- aucun frais s'il y a un désistement durant cette phase et ce, quelle qu'en soit la raison.



Cela vous laisse toute la latitude pour monter ou consolider un plan de financement tout en étant certain que durant ce temps la place est réservée.



La seule obligation pour un inscripteur lors de la phase de réservation est de nous retourner le dossier d'inscription complet pour la date indiquée dans l'accusé réception que nous vous envoyons à réception de votre demande de réservation.

De notre côté, la seule obligation que nous prenons lors de la phase de réservation est de :

- bloquer la place durant le temps imparti pour nous retourner le dossier d'inscription dûment complété ;
- vous accompagner en cas de questionnement ou de difficultés ;
- étudier le dossier d'inscription quand nous le recevons (compter entre 15 et 21j de traitement du fait de l'implication de nos intervenants médicaux et infirmiers bénévoles) ;



LE DOSSIER D'INSCRIPTION, LA CLÉ D'UN PROJET DE VACANCES RÉUSSI

Nous souhaitons offrir un véritable temps de vacances aux vacanciers. Cette action ne sera réussie que si un réel partenariat existe entre vous et notre association.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous aider à bien connaître (ou du moins du mieux possible) chaque vacancier. **Le dossier d'inscription (ou « carnet de liaison ») est donc la clé pour l'inscription** du vacancier dans la mesure où il nous permet de disposer **d'informations précieuses** pour l'organisation du séjour et la mise en place des moyens qui permettront à chacun de profiter pleinement de son temps de vacances.

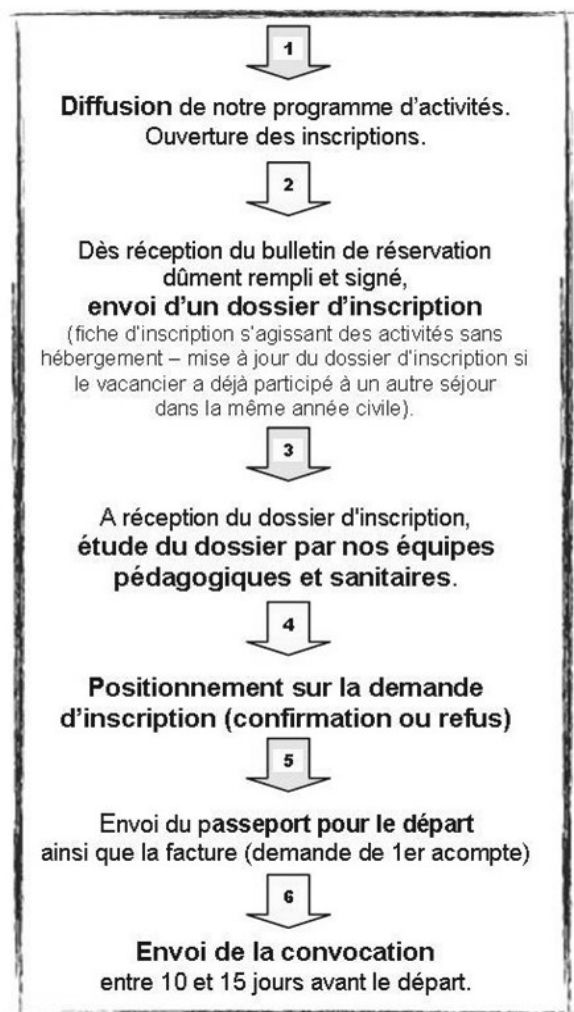
Il est indispensable de remplir ce document avec attention et précision. C'est un travail qui peut paraître fastidieux mais qui est le point de passage obligé pour accueillir le vacancier dans les meilleures conditions. Bien entendu, toutes les données contenues dans ce document, y compris les informations médicales, seront **exploitées en toute discrétion** par l'équipe d'encadrement. **Les données médicales relevant du secret médical partagé.**

En complétant celui-ci, il est possible de nous joindre des **copies de synthèse ou de rapports comportementaux**



LES ÉTAPES CLÉ

DE NOTRE PROCESS D'INSCRIPTION



VALIDATION FERME DE VOTRE DEMANDE

C'est uniquement quand nous avons validé votre dossier d'inscription sur le plan pédagogique et médical que :

- l'inscription est ferme et définitive : une confirmation écrite vous est alors envoyée ;
- nous vous demanderons un premier acompte ;
- qu'un désistement pourra générer des frais (cf nos conditions générales de vente) ;

Comme pour tous nos projets, nous veillons à nous adapter à la réalité des demandes : nous restons donc à votre écoute pour toute demande



BULLETIN DE RÉSERVATION INDIVIDUEL 2023

À renvoyer par courrier au 46 rue de la Gare 59930 WEZ-MACQUART

LE VACANCIER

NOM : Prénom :

Date de naissance [jj/mm/aaaa] : / / (..... ans)

Le vacancier a-t-il déjà participé à un séjour adapté ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, avec quel organisme ? ☐ Les 1000 & UN Loisirs ☐ Autre :

Nature du handicap, de la déficience ? ☐ Physique ☐ Mental ☐ Sensoriel ☐ Polyhandicap ☐ Autre

Précisez :

Le vacancier est-il à mobilité réduite ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel type d'appareillage dispose-t-il ? ☐ Fauteuil permanent ☐ Fauteuil de confort ☐ Déambulateur

Le vacancier a-t-il besoin d'un appareillage médical ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, de quel type ? ☐ Lit médicalisé

☐ Autre (précisez / sous réserve de faisabilité) :

Le vacancier présente-t-il des crises d'agitation ou/et de comportement ? ☐ Oui ☐ Non

Le vacancier a-t-il tendance à la fugue ? ☐ Oui ☐ Non

Le vacancier présente des allergies ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, de quel type ?

Le vacancier est-il épileptique ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, s'agit-il d'une épilepsie stabilisée ? ☐ Oui ☐ Non

Cadre réservé aux 1000 & UN Loisirs :

N° vacancier :

N° inscripteur :

Codif n-1 :

☐ F0 ☐ F1 ☐ F2

N° activité(s) :

Validation BR : ☐ OK

☐ Réaffectation :



Paraphe (vos initiales)

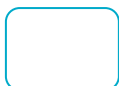
RÉSERVATION Été/automne 2023

Enfants

CHOIX	N° ACTIVITÉ	DÉSIGNATION	DATES
Été			
	2350	Escale estivale en Bretagne (Rumengol-Le-Faou,29)	Du 18 juillet au 31 juillet 2023
	2351	A la découverte de la Bretagne (Rumengol-Le-Faou,29)	Du 1 au 10 aout 2023
	2352	Sensations nautiques 1 (Sangatte,62)	Du 31 juillet au 6 aout 2023
	2353	Sensations nautiques 2 (Sangatte,62)	Du 7 au 13 aout 2023
	2354	Sensations nautiques 3 (Sangatte,62)	Du 14 au 20 aout 2023
	2355	Sensations nautiques 4 (Sangatte,62)	Du 21 au 27 aout 2023
	2356	Escapades en vallée du Rhône (Saint Romain de Popey, 69)	Du 3 au 22 aout 2023
	2357	Tous en selle ! (Montmorillon,86)	Du 3 au 22 aout 2023
	2359	A l'assaut des volcans ! (Pontgibaud, 63)	Du 3 au 22 aout 2023
	2360	Cocktail d'aventures en pays auvergnat (Pontgibaud, 63)	Du 3 au 22 aout 2023
	2361	Graines d'artistes 1 (Spécial Troubles du Spectre Autistique) (Annœullin,59)	Du 4 au 14 aout 2023
	2362	Graines d'artistes 2 (Spécial Troubles du Spectre Autistique) (Annœullin,59)	Du 16 au 25 aout 2023
	2363	1000&UN fait son cirque (Houplines,59)	Du 4 au 21 aout 2023

Adultes

CHOIX	N° ACTIVITÉ	DÉSIGNATION	DATES
Été			
	2358	Flâneries au cœur de la Vienne (Montmorillon, 86)	Du 3 au 22 aout 2023
	2364	Bien-être et détente en bord de Lys 1 (Houplines, 59)	Du 4 au 12 aout 2023
	2365	Bien-être et détente en bord de Lys 2 (Houplines, 59)	Du 13 au 21 aout 2023
	2366	A la découverte de la Bretagne (Rumengol-Le-Faou,29)	Du 11 au 23 aout 2023
Automne			
	2368	L'été indien en Côte d'Opale 1 (Sangatte, 62)	Du 11 au 16 septembre 2023
	2369	L'été indien en Côte d'Opale 2 (Sangatte, 62)	Du 18 au 23 septembre 2023



Paraphe (vos initiales)

--

DURÉE		PUBLIC	TARIF
	14 jours	De 6 à 9 ans , 10 à 12 ans et de 13 à 17 ans	2 800 €
	10 jours	De 6 à 9 ans , 10 à 12 ans et de 13 à 17 ans	2 400 €
	7 jours	De 6 à 12 ans	1 800 €
	7 jours	De 13 à 17 ans	1 800 €
	7 jours	De 6 à 12 ans	1 800 €
	7 jours	De 13 à 17 ans	1 800 €
	20 jours	De 8 à 10 ans et 10 à 12 ans	3 750 €
	20 jours	De 13 à 15 ans et 15 à 17 ans	3 750 €
	20 jours	De 6 à 12 ans	3 750 €
	20 jours	De 13 à 17 ans	3 750 €
	11 jours	De 6 à 9 ans , 10 à 12 ans et de 13 à 17 ans	2 650 €
	10 jours	De 6 à 9 ans , 10 à 12 ans et de 13 à 17 ans	2 450 €
	18 jours	De 6 à 10 ans	3 300 €

--

DURÉE		PUBLIC	
	20 jours	Jeunes adultes 18/40 ans bonne à moyenne autonomie	3 750 €
	9 jours	Adultes de moyenne à faible autonomie	2 250 €
	9 jours	Adultes de moyenne à faible autonomie	2 250 €
	13 jours	Adultes de bonne à moyenne autonomie	2 680 €
	6 jours	Adultes de moyenne à faible autonomie	1 600 €
	6 jours	Adultes de moyenne à faible autonomie	1 600€

☐ [OPTION FACULTATIVE]

Je souscris à l'assurance-annulation proposée par l'association.

Montant : 4,11 % du prix du séjour cf. conditions générales de vente)

Souscription OBLIGATOIRE lors de la réservation : une facture vous sera envoyée avec le dossier d'inscription.

Paraphe (vos initiales)

Vos Coordonnées :

☐ Parents ☐ Représentant légal/tuteur ☐ Structure d'accueil ☐ Autre

Raison sociale [si structure] :

NOM & Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Courrier électronique :

Dossier d'inscription :

Je souhaite recevoir le dossier d'inscription par :

☐ Courrier postal à l'adresse ci-dessus ☐ Courrier électronique à l'adresse ci-dessus

☐ Envoyer le courrier à une tierce personne

Identité et qualité :

Adresse postale :

Courrier électronique :

Facturation :

Je souhaite recevoir la facture par :

☐ Courrier postal à l'adresse ci-dessus ☐ Courrier électronique à l'adresse ci-dessus

☐ Envoyer le courrier à une tierce personne

Identité et qualité :

Adresse postale :

Courrier électronique :

Je m'engage :

- à régler le montant total de(s) l'activité(s)
- à régler l'adhésion annuelle demandée par Les 1000 & UN Loisirs indiquée dans les CGV
- à attester que les renseignements portés sur ce bulletin de réservation et qui le seront sur le dossier d'inscription sont **exacts et complets**. *Les 1000&Un Loisirs ne sera nullement incriminé pour des faits ou éléments n'ayant pas été annotés dans ces documents.*
- **à informer Les 1000&Un Loisirs de tout changement** intervenant avant le départ (notamment comportement, situation administrative, traitement ...)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2023

Les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de nos séjours sont fixées par la Loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 (articles 95 à 103). Ces textes sont consultables sur notre site Internet ou envoyés sur simple demande. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont définies par le Code du Tourisme. Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation complète et sans réserve de nos conditions générales et particulières de vente.

ADHÉSION

Nos activités sont réservées aux seuls adhérents usagers de notre association à jour de leur cotisation. Cette cotisation est redevable dès la réservation de la première activité et est valable pour l'année civile en cours. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation. **Cotisation 2023 : 10 euros par famille ou service de tutelle / 30 euros par structure collective ou institutionnel.** Le montant de la cotisation est automatiquement ajouté au tarif de la première activité réalisée au cours de l'année civile.

TARIFS

Nos tarifs, nets de taxe (TVA non applicable selon l'article 293B du code général des impôts), comprennent :

Week-end et séjour uniquement :

Les frais de voyage aller-retour tel que mentionné dans le descriptif de l'activité * ; transports durant le week-end ou le séjour ; l'hébergement (draps et couvertures fournies) ; la taxe de séjour ; la pension complète (le lavage du linge personnel n'est pas garantie pour les séjours de moins de 10 jours ; il n'est pas prévu pour les week-ends) ; les changes complets de jour et de nuit pendant la durée du week-end ou du séjour (si nécessaire).

*Au départ/retour des villes mentionnées dans le descriptif de l'activité. Dans le cas d'un convoiage particulier engendrant un surcoût, un devis vous indiquera le montant complémentaire à régler.

Pour toutes nos activités : les activités et loisirs réalisés ; les frais d'encadrement pédagogique, sanitaire et technique ; les assurances obligatoires ; les frais de dossier.

Nos tarifs ne comprennent pas : l'adhésion annuelle à notre association, les achats personnels (argent de poche), les frais médicaux avancés pour le vacancier, l'assurance-annulation facultative et le surcoût éventuel d'un convoiage particulier.

Les prix figurant dans ce catalogue peuvent être soumis à variation à la hausse en fonction des variations du taux de change, du coût des transports, des taxes afférentes aux prestations offertes. De même, si des augmentations actuellement imprévisibles devaient modifier les conditions économiques de réalisation des séjours entre la conception de cette brochure et le jour du départ, nous serions contraints de remanier les prix présentés dans cette brochure.

MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS PAR L'ORGANISATEUR

Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (conditions climatiques, contraintes locales imprévues, raisons de sécurité ou capacité des participants), de **modifier à tout moment le programme d'activités de chaque séjour/week-end/journée récréative** mentionné à titre indicatif et non contractuel dans ce catalogue.

MODIFICATION, ANNULATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR PAR L'ORGANISATEUR

Les 1000 & UN Loisirs peut être amenée à **changer le lieu de destination du séjour ou le type d'hébergement** en raison de la carence du prestataire initialement prévu ou pour des raisons de force majeure. Dans ce cas, nous recherchons toujours avec les inscripteurs concernés une solution de remplacement. Si celle-ci ne peut convenir, les acomptes versés sont intégralement remboursés sans que l'inscripteur puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance du nombre de vacanciers ou d'encadrants **d'annuler un séjour**. Dans ce cas, nous recherchons toujours avec les familles/inscripteurs concernés une solution de remplacement. Si celle-ci ne peut convenir, les acomptes versés sont intégralement remboursés sans que l'inscripteur ne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure, Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit **d'interrompre le séjour et d'organiser un retour anticipé collectif**. Dans ce cas, nous proposons de ne facturer que les jours réellement effectués sans que l'inscripteur ne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

MODES DE RÈGLEMENT

Les modes de règlements acceptés sont : chèques à l'ordre des « 1000 & UN Loisirs », virements bancaires (préciser au minimum le numéro de facture dans l'intitulé), **prélèvement automatique** (service gratuit sur demande), chèques vacances ANCV. Nous déclinons toute responsabilité lors de l'expédition de vos chèques ou chèques vacances par voie postale. **Les 1000 & UN Loisirs est conventionnée VACAF national.** Si vous souhaitez faire valoir des aides CAF, nous vous remercions de vérifier auprès de nos services l'éligibilité de vos droits. Une attestation de séjour est disponible sur simple demande afin de solliciter des aides financières de votre CE, mairies ou autres.

À défaut de paiement à l'échéance, Les 1000 & UN Loisirs sera en mesure d'appliquer des intérêts de retard aux professionnels au taux légal en vigueur majoré d'une indemnité forfaitaire de 40 € net de taxe.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit se faire par écrit.

Nous mettons alors en place une procédure de remboursement si des acomptes ont été versés. Cependant des frais auront déjà été engagés par notre association, c'est pourquoi une retenue sur le prix de l'activité sera effectuée :

Pour les activités de loisirs (journées récréatives, week-ends...) :

Retenue effectuée en cas de désistement : intégralité du prix de l'activité

Pour les séjours de vacances :

Retenue effectuée en cas de désistement quel qu'en soit le motif :

- plus de 45 avant le départ 250 euros de frais administratif
- entre 45 et 21 jours avant le départ 500 euros de frais administratif
- entre 20 et 10 jours avant le départ 80% du prix du séjour
- moins de 10 jours avant le départ ou absence au départ : intégralité du prix du séjour

ATTENTION :

- afin d'anticiper les désistements liés à une raison médicale, prévoir de souscrire une assurance annulation (le contexte pandémique n'entre pas dans le champ des garanties) ;
- aucun remboursement ne sera consenti si le vacancier quitte le centre avant la fin du séjour, quel que soit le motif ;
- la cotisation d'adhésion n'est jamais remboursable ;

ASSURANCE ANNULATION (OPTION FACULTATIVE PROPOSÉE UNIQUEMENT POUR LES SÉJOURS DE VACANCES ; À SOUSCRIRE MINIMUM 1 MOIS AVANT LE DÉPART)

Le participant peut obtenir le remboursement des acomptes et des sommes versées en règlement de l'activité (hors montant de la garantie annulation et des frais de dossier) en optant pour une garantie annulation au moment de la réservation. Nous proposons un service facultatif à prix coutant tel que proposé par notre assureur (MAIF) sans honoraire ou marge supplémentaire pour nous. Le montant de cette garantie annulation doit être réglé impérativement au moment de la réservation et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Nous contacter pour tout renseignement et les modalités de mise en place (minimum 1 mois avant le départ). Information : vous pouvez aussi souscrire ce type d'assurance auprès de votre propre assureur.

ASSURANCES & ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Les 1000 & UN Loisirs souscrit toutes les assurances de responsabilité civile, professionnelle et individuelle accident pour chaque vacancier, salarié ou bénévole. Tous nos participants bénéficient également d'un contrat rapatriement en cas de maladie ou accident nécessitant un retour anticipé. Cette décision ne peut être prise que par les professionnels de santé locaux mis en relation avec les spécialistes de l'assistance par l'association. Contrat MAIF n° 316 666 6 H / Assistance rapatriement : Inter-Mutuelles assistance.

INTERRUPTION DE SÉJOUR DU VACANCIER

Dans le cas d'un problème de comportement mettant en danger le participant lui-même ou le reste du groupe, un retour anticipé pourra être prononcé. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour anticipé seront à la charge exclusive de l'inscripteur. L'exclusion du séjour pour raison comportementale entraîne automatiquement l'annulation à charge de l'inscripteur de la seconde cession éventuellement prévue pour la même période.

FRAIS MÉDICAUX AVANCÉS POUR LE VACANCIER

Ils sont à la charge de l'inscripteur. Dans le cas où l'association a avancé ces frais, une demande de remboursement sera adressée dans les meilleurs délais après le séjour. Dès réception du règlement, l'association enverra la ou les feuilles de maladie/ordonnances pour le remboursement auprès de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale ou éventuellement la Mutuelle de chaque inscripteur.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent obligatoirement être adressées par écrit à la présidence de l'association Les 1000 & UN Loisirs dans un délai maximum de 30 jours après la fin de l'activité/du séjour. Une réponse circonstanciée y sera apportée dans les meilleurs délais. En cas de perte d'effet personnel, un geste associatif peut être accordé sur présentation de justificatif(s) dans la limite de 150 € et sous réserve d'une éventuelle prise en charge par notre assureur.

INFORMATIQUE & LIBERTÉS – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont traitées de manière automatisée à travers une base de données que nous gérons directement et exclusivement. En aucun cas vos données ne sont transmises à des partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, et du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles si vous ne pourriez plus les exercer, en contactant et joignant un justificatif d'identité à contact@les1000etunloisirs.fr.

Vos données personnelles sont collectées afin de pouvoir vous adresser toute documentation se rapportant à nos activités ou projets ainsi que pour gérer vos demandes d'inscription dans nos activités.

Elles seront conservées pendant toute la durée de notre relation commerciale et jusqu'à 3 ans après votre dernière inscription. Vos factures et bons de commandes seront quant à eux conservés pendant les durées légales et fiscales de conservation en vigueur.

**CONTACTS :**

03 20 54 91 35 / contact@les1000etunloisirs.fr
46, rue de la Gare 59930 WEZ-MACQUART

www.les1000etunloisirs.fr



Les 1000 & UN Loisirs